



NATIONS
UNIES

HSP

HSP/HA/1/4

ONU HABITAT Assemblée du Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains

Distr. générale
22 février 2019

Français
Original : anglais

**Assemblée du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Première session**

Nairobi, 27–31 mai 2019

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

**Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du
Nouveau Programme pour les villes et du Programme
de développement durable à l'horizon 2030**

**Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau
Programme pour les villes et du Programme de développement
durable à l'horizon 2030**

Rapport de la Directrice exécutive

Résumé

Le présent rapport se penche sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes¹ et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 depuis la publication en mai 2018 du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Il est organisé en quatre sections : la section I décrit le contexte et l'objet du rapport ; la section II présente les récentes tendances mondiales dans le contexte desquelles s'inscrit l'urbanisation ; la section III examine les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en précisant les principaux jalons sur la voie de la mise en œuvre effective ; et la section IV présente des recommandations sur les éléments nécessaires au renouvellement de l'engagement politique et à l'accélération de la mise en œuvre et du suivi des programmes urbains mondiaux.

* HSP/HA/1/1.

¹ A/RES/71/256. Voir également <http://habitat3.org/wp-content/uploads/NUA-French.pdf>.

I. Introduction

1. Il y a près de quatre ans, les dirigeants mondiaux ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en tant que vision mondiale pour l'humanité, la planète et la prospérité à long terme, définissant une vision et un plan pour l'avenir ainsi qu'une ligne de conduite claire. Un an plus tard, la communauté internationale approuvait le nouveau Programme pour les villes à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), tenue à Quito, en tant que nouveau cadre établissant la manière dont les villes devraient être planifiées et gérées pour parvenir au développement durable. Le Nouveau Programme pour les villes reconnaît l'importance de l'intégration des programmes mondiaux et du développement d'interactions synergiques qui produisent des résultats durables. Il est estimé qu'il pourrait accélérer les efforts entrepris pour réaliser les objectifs de développement durable, en particulier dans leurs dimensions urbaines et territoriales.

2. Quatre ans peuvent sembler peu de temps, mais les systèmes, les pratiques, les outils de mise en œuvre, les mécanismes de suivi et les méthodes ont considérablement progressé, ainsi que notre capacité à rendre compte des progrès accomplis sur ces programmes. Nous savons désormais mieux ce qui alimente la croissance et la prospérité urbaines, quelles sont les politiques et les mesures qui fonctionnent, et où les appliquer. Nous savons aussi ce qui freine le développement et empêche de respecter les engagements mondiaux et locaux. Ces aspects sont décrits plus avant dans le présent rapport.

3. Conjuguant des activités normatives et opérationnelles dans des initiatives mondiales, régionales et nationales, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) joue un rôle de catalyseur dans la promotion du programme de développement durable². Il s'est vu confier une double responsabilité : assurer la coordination des questions relatives à l'urbanisation et aux établissements humains durables, y compris la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Nouveau Programme pour les villes, et se charger de la plupart des indicateurs de l'objectif de développement durable 11, tout en jouant le rôle d'entité d'appui pour les autres.

4. ONU-Habitat a pris un certain nombre de mesures pour faire face à ces responsabilités, étant entendu que ce travail ne peut pas être mené isolément, sans l'impulsion des administrations nationales, infranationales et locales et la participation active des partenaires, des autres organismes des Nations Unies et d'une multitude d'acteurs du développement. Le présent rapport rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

5. Au niveau mondial, ONU-Habitat a continué de plaider en faveur de la reconnaissance de l'urbanisation en tant que moteur de changement capable d'influer sur d'autres programmes de développement et de contribuer aux résultats de développement. Il a repositionné le discours du développement urbain durable comme moyen de réaliser les programmes mondiaux et renforcé la vision des « villes pour tous » qui avait été approuvée à l'unanimité en 2018 à la neuvième session du Forum urbain mondial à Kuala Lumpur. Dans le cadre de ses efforts pour être reconnu comme centre d'excellence et d'innovation, il aide apporte son concours à des solutions durables, en appuyant des projets novateurs qui peuvent être adaptés et reproduits à plus grande échelle par les pays pour faire progresser la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

6. Aux niveaux régional et national, ONU-Habitat a continué de collaborer avec divers partenaires de développement, y compris les commissions régionales des Nations Unies, afin de mettre au point des plans d'action régionaux et de créer des forums dédiés afin de tenir compte du Nouveau Programme pour les villes et d'adapter les objectifs de développement durable au contexte local. Ces efforts renforcent la cohérence des politiques et l'alignement des interventions nationales et renouvellent les possibilités d'interventions à grande échelle.

7. Au niveau local, ONU-Habitat s'emploie, en étroite collaboration avec le Comité consultatif des autorités locales auprès des Nations Unies et d'autres entités des Nations Unies, à faire entendre la voix des gouvernements locaux dans les programmes mondiaux et à faire des objectifs

² Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 35 pays et 160 villes sont engagées dans des activités d'amélioration des taudis et 550 villes s'investissent dans l'amélioration des outils de suivi ; 58 villes de 28 pays travaillent sur l'amélioration de la planification et des espaces publics ; 16 villes sont en train de renforcer leurs plans de préparation et d'atténuation ; 2 millions d'habitants ont vu leurs conditions de vie s'améliorer grâce à un meilleur accès aux services de base ; plus de 470 décideurs formés et experts techniques issus de 52 pays et 87 villes utilisent leurs compétences pour mettre en œuvre le programme aux niveaux local et national ; et 100 millions de dollars sont investis chaque année dans huit pays touchés par des crises afin de mettre au point des solutions durables.

de développement durable une réalité au niveau local. Il soutient la participation des autorités locales et régionales à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et au suivi des objectifs de développement durable, en encourageant le dialogue entre les administrations centrales et locales. En collaboration avec l'organisation Cités et gouvernements locaux unis et d'autres partenaires, il appuie les mécanismes de gouvernance locale et l'autonomisation des autorités locales comme moteurs des villes durables.

II. Tendances et situations récentes au niveau mondial

8. Le Nouveau Programme pour les villes et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ont été adoptés dans une période de profonds changements à l'échelle planétaire. La Déclaration de Kuala Lumpur sur les villes à l'horizon 2030, adoptée en 2018 à la neuvième session du Forum urbain mondial, a pris note de diverses tendances et difficultés liées à l'urbanisation croissante de notre monde et qui ont des incidences porteuses de transformation sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et d'autres programmes mondiaux de développement.

9. *Évolution démographique et tendances connexes* : la population urbaine mondiale continue de croître. Lorsque le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté en 2015, 54 % de la population de la planète (4 milliards de personnes) vivait dans des zones urbaines ; à la fin de la période de 20 ans (2036) couverte par le Nouveau Programme pour les villes, il est prévu que ce taux sera de 62 % (5,4 milliards de personnes)³. Le Nouveau Programme pour les villes considère l'urbanisation comme une tendance porteuse de changement caractéristique du XXI^e siècle qui peut stimuler une croissance économique durable et partagée. L'urbanisation, lorsqu'elle est bien gérée, favorise le progrès socioéconomique, car elle est associée à une plus grande productivité, à l'ouverture de perspectives et à une meilleure qualité de vie. Les villes offrent une plus grande liberté sociale, créent des emplois et stimulent le progrès humain en tirant parti des forces de l'agglomération.

10. *Égalité des genres, jeunes et personnes âgées* : les questions relatives au genre et aux femmes sont au cœur du programme de développement, et ont des répercussions sur le nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable. L'urbanisation est une occasion unique de promouvoir l'égalité des sexes. L'augmentation du nombre de ménages urbains dirigés par des femmes et la participation des femmes au marché du travail imposent de nouvelles exigences concernant l'emplacement des logements par rapport aux lieux de travail et aux services urbains, ainsi qu'en matière de structure et de gestion des systèmes de transport, qui sont énoncées dans le Nouveau Programme pour les villes.

11. L'effectif mondial des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) devrait passer de 1,2 milliard aujourd'hui à 1,4 milliard en 2050⁴. La même année, les jeunes d'Afrique, qui représentaient 19 % des jeunes du monde en 2015, constitueront 35 % de cette population. À l'heure actuelle, les jeunes et les enfants représentent près de 40 % de la population mondiale. La jeunesse de la population pose le problème du chômage des jeunes, qui est deux à trois fois plus élevé que celui des adultes. Le Nouveau Programme pour les villes reconnaît les besoins des jeunes, en favorisant leur accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi afin de garantir une productivité accrue et une prospérité partagée⁵.

12. Le vieillissement de la population touche tous les pays. À l'échelle mondiale, la population âgée de 60 ans et plus augmente de 3,3 % par an, plus vite que tous les autres groupes d'âge. La planification en faveur d'une population vieillissante passe par l'innovation afin de répondre à l'augmentation de la demande de soins de santé, de loisirs, de transports, de logement et d'autres équipements destinés aux personnes âgées⁶, et a des répercussions sur la protection sociale et les régimes de pension.

13. *Augmentation des inégalités dans les villes* : l'accentuation des inégalités est devenue une tendance majeure qui a des répercussions sur la réalisation du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable. Le fossé entre les riches et les pauvres est actuellement à

³ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. *2018 Revision of World Urbanization Prospects*. Mai 2018. Consultable sur la page : <https://www.un.org/development/desa/publications/2018-revision-of-world-urbanization-prospects.html>.

⁴ Population Reference Bureau, « 2017 World Population Data Sheet with a Special Focus on Youth ». Disponible à l'adresse <https://www.prb.org/wp-content/uploads/2017/08/WPDS-2017.pdf>.

⁵ Nations Unies. « Nouveau Programme pour les villes ». Disponible à l'adresse <http://habitat3.org/wp-content/uploads/NUA-French.pdf>. Voir le par. 61.

⁶ ONU-Habitat, *Global Report on Human Settlements 2009: Planning Sustainable Cities* (Malte, Gutenberg Press, 2009). Disponible à l'adresse <http://mirror.unhabitat.org/pmss/getElectronicVersion.aspx?nr=2831&alt=1>.

son plus haut niveau depuis 30 ans ; depuis 1980, les 1 % d'individus recevant les plus hauts revenus ont profité deux fois plus de la croissance mondiale que les 50 % d'individus les plus pauvres⁷. Au niveau urbain, les inégalités de revenus sont plus élevées qu'il y a deux décennies dans 75 % des villes du monde⁸. Les inégalités sont plus visibles dans les villes que dans les zones rurales, et touchent particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes âgées. Le Nouveau Programme pour les villes et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 luttent contre les inégalités en s'efforçant de ne laisser personne de côté, ce qui implique de garantir un accès égal aux infrastructures, aux services de base et à un logement adéquat et abordable et de favoriser l'emploi productif et le travail décent pour tous⁹.

14. *Le logement reste généralement inabordable* : le coût du logement est devenu un problème mondial qui touche pratiquement tous les ménages. À l'échelle mondiale, les propriétaires potentiels sont contraints d'économiser plus de cinq fois leur revenu annuel pour être en mesure de payer le prix d'une habitation standard¹⁰. Les locataires consacrent souvent plus de 25 % de leur revenu mensuel au loyer. Du fait des coûts trop élevés, les logements inadéquats, les établissements informels et les bidonvilles restent les seules possibilités de logement pour les populations à faible revenu. Aujourd'hui, 1,6 milliard de personnes dans le monde vivent dans des logements inadéquats¹¹, dont 1 milliard dans des bidonvilles et des implantations sauvages. La fourniture de logements abordables est un thème récurrent du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable.

15. *Les changements climatiques et les villes* : les changements climatiques sont un des plus grands défis auxquels les villes doivent faire face. Les villes représentent entre 60 % et 80 % de la consommation d'énergie et produisent jusqu'à 70 % des émissions anthropiques de gaz à effet de serre. Les villes sont aussi très vulnérables aux effets des changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes. En plus d'être un problème mondial, les changements climatiques sont donc aussi un problème local, et les villes ont un rôle crucial à jouer dans la lutte contre les changements climatiques et la réalisation de l'objectif de l'Accord de Paris. Des partenariats se sont constitués afin de lutter contre les effets des changements climatiques dans les villes¹², et le Nouveau Programme pour les villes ainsi que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offrent de nombreuses possibilités d'élaborer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, notamment au moyen d'un développement urbain écologiquement viable et résilient.

16. *Les migrations – une source d'opportunités et de défis pour améliorer l'inclusion dans les villes* : l'urbanisation croissante est en grande partie due aux migrations qui, par suite, font des villes des foyers de diversité¹³. On compte actuellement 258 millions de migrants internationaux dans le monde, contre 220 millions en 2010 et 173 millions en 2000¹⁴, ce qui signifie qu'un habitant de la planète sur sept est un migrant. La plupart de ces migrants se trouvent dans les zones urbaines. Dans des villes comme Sydney, Londres et New York, les migrants représentent plus d'un tiers de la population, et dans certaines villes, comme Bruxelles, Doha, Doubaï et Koweït City, le nombre de migrants internationaux dépasse nettement celui de la population locale. L'augmentation des migrations internationales exige de nouvelles politiques pour intégrer les migrants dans les villes. En 2016, les États Membres de l'ONU ont adopté la Déclaration de New York pour les réfugiés et

⁷ F. Alvaredo et al., *World Inequality Report 2018* (Berlin, World Inequality Lab, 2017). Disponible à l'adresse <https://wir2018.wid.world/files/download/wir2018-full-report-english.pdf>.

⁸ ONU-Habitat, *Urbanization and Development: Emerging Futures. World Cities Report 2016* (Nairobi, 2016). Disponible à l'adresse <https://unhabitat.org/wp-content/uploads/2014/03/WCR-%20Full-Report-2016.pdf>.

⁹ Ces éléments font partie des transformations énoncées dans le Nouveau Programme pour les villes.

¹⁰ ONU-Habitat, *The Fundamentals of Urbanization: Evidence Base for Policy Making* (Nairobi, ONU-Habitat, 2016). Disponible à l'adresse <https://unhabitat.org/books/the-fundamentals-of-urbanization-evidence-base-for-policy-making/>.

¹¹ ONU-Habitat, *Urbanization and Development: Emerging Futures. World Cities Report 2016* (Nairobi, ONU-Habitat, 2016). Disponible à l'adresse <https://unhabitat.org/wp-content/uploads/2014/03/WCR-%20Full-Report-2016.pdf>.

¹² Par exemple, le Groupe C40 des villes pionnières dans la lutte contre les changements climatiques. Voir le site www.C40.org.

¹³ Organisation internationale pour les migrations, *World Migration Report 2015: Migrants and Cities: New Partnerships to Manage Mobility* (Genève, 2015). Disponible à l'adresse http://publications.iom.int/system/files/wmr2015_en.pdf.

¹⁴ Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *International Migration Report 2017: Highlights* (2017) (ST/ESA/SER.A/404).

les migrants¹⁵, reconnaissant ainsi la nécessité d'adopter une approche globale de la mobilité humaine et de renforcer la coopération au niveau mondial.

17. Les États membres ont ensuite adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières à Marrakech (Maroc) en décembre 2018¹⁶, soulignant leur volonté de renforcer la coopération relative aux migrations internationales sous tous leurs aspects. En outre, en décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a entériné le Pacte mondial sur les réfugiés¹⁷ afin de renforcer la réponse internationale face aux déplacements massifs de réfugiés et aux situations de réfugiés de longue date et de définir des procédures pour le partage équitable des responsabilités. Les deux pactes mondiaux reconnaissent le rôle des autorités locales comme facteur clef de leur mise en œuvre au niveau local.

18. *Baisse de l'aide internationale au développement consacrée à l'urbanisation* : le Nouveau Programme pour les villes et d'autres programmes de développement sont mis en œuvre dans un contexte de stagnation, voire de diminution de la part de l'aide au développement allouée aux programmes urbains. On estime que le monde doit consacrer 3 700 milliards de dollars par an jusqu'en 2035 aux infrastructures économiques – routes, voies ferrées, ports, aéroports, électricité, eau et télécommunications – pour accompagner la croissance économique prévue¹⁸. Les prévisions d'ONU-Habitat montrent qu'il faut 40 000 milliards de dollars d'ici à 2020 pour améliorer les taudis et offrir des solutions de remplacement aux bidonvilles, auxquels s'ajoutent 3 600 milliards de dollars par an jusqu'en 2030. Ces estimations prudentes sont bien plus élevées que l'aide au développement consacrée à l'urbanisation. Il est de plus en plus nécessaire de mettre au point un large éventail de solutions de remplacement pour financer le développement urbain. Ces solutions comprennent notamment l'émission d'obligations municipales, le renforcement de la capacité des administrations locales à générer des recettes, l'amélioration des transferts budgétaires entre les autorités centrales et locales, la mobilisation des ressources reposant sur le foncier, le renforcement des capacités financières des services publics, l'accroissement et le renforcement du financement de logements et de biens immobiliers par les marchés financiers, et l'utilisation plus efficace du financement public pour mobiliser des fonds privés.

19. *Des villes en crise* : une tendance émergente en milieu urbain est l'augmentation de l'insécurité. Les villes sont de plus en plus affectées par des risques nouveaux et omniprésents tels que le terrorisme, la guerre urbaine, l'accroissement de la titrisation, la propagation de maladies et les pénuries alimentaires. Certaines de ces crises ont accéléré l'augmentation du nombre de réfugiés et de personnes déplacées¹⁹, et toutes compromettent la viabilité à long terme des villes du monde ainsi que leur capacité à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes et à réaliser les objectifs de développement durable. L'augmentation de la violence, de la criminalité et de différentes formes de conflits au cours des dernières années souligne la nécessité de favoriser la cohésion sociale, l'intégration et l'égalité d'accès à l'emploi et aux services publics. Ces tendances s'accroissent en milieu urbain et entraînent une augmentation du nombre de morts et des dommages aux infrastructures critiques. En outre, la propagation de maladies dans les villes est souvent liée à l'insuffisance des infrastructures et des services publics. Tous ces risques sont fortement interconnectés²⁰, et une approche intégrée, comme indiqué dans le Nouveau Programme pour les villes, est essentielle pour y faire face.

¹⁵ En 2016, le premier sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants s'est tenu à New York. Il a abouti à l'adoption à l'unanimité de la résolution 71/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants ».

¹⁶ <https://www.un.org/fr/conf/migration/>.

¹⁷ A/73/12 (Part. II).

¹⁸ Jonathan Woetzel et al., « Bridging Infrastructure Gaps: Has the World Made Progress? », McKinsey Global Institute, octobre 2017. Disponible à l'adresse www.mckinsey.com/industries/capital-projects-and-infrastructure/our-insights/bridging-infrastructure-gaps-has-the-world-made-progress.

¹⁹ ONU-Habitat, *Urbanization and Development: Emerging Futures. World Cities Report 2016* (Nairobi, 2016). Disponible à l'adresse <https://unhabitat.org/wp-content/uploads/2014/03/WCR-%20Full-Report-2016.pdf>.

²⁰ John Scott, « The risks of rapid urbanization in developing countries », Zurich Insurance Group, 14 janvier 2015. Consultable sur la page : www.zurich.com/en/knowledge/articles/2015/01/the-risks-of-rapid-urbanization-in-developing-countries.

20. *Expansion urbaine et urbanisation à faible densité* : la superficie des villes augmente plus vite que leur population. En moyenne, la surface des terres qu'elles occupent augmente deux fois plus rapidement que le nombre de leurs habitants²¹. Cela s'est traduit par une baisse de la densité, avec des modes d'urbanisation plus dispersée et un étalement urbain. L'urbanisation à faible densité n'engendre pas seulement un gaspillage, elle entraîne aussi l'augmentation des distances parcourues, de la consommation d'énergie et du coût des infrastructures, la réduction des économies d'agglomération et la diminution de la productivité urbaine. Le Nouveau Programme pour les villes aborde l'urbanisation à faible densité par le biais du développement intercalaire et de stratégies d'expansion urbaine en vue de réaliser des économies d'échelle et d'agglomération²².

21. *Impact de l'innovation et de la technologie sur l'emploi urbain* : on observe un impact croissant de l'innovation et de la technologie sur les marchés urbains du travail. Si les technologies sont souvent dites de rupture²³, cette tendance indique une évolution vers une économie fondée sur la connaissance qui s'appuie plus sur des capacités intellectuelles que sur des facteurs physiques de production. Cette quatrième révolution industrielle²⁴ est caractérisée par de grandes percées technologiques – l'automatisation, la robotique, l'intelligence artificielle, l'internet des objets, etc.²⁵. Cela a des effets profonds sur la structure de l'emploi dans les villes. Une conséquence visible est qu'un très grand nombre d'emplois ou de services non marchands sont devenus marchands, entraînant des délocalisations au sein et entre les régions. Si cela se traduit par la création de nouvelles formes d'emploi dans certaines villes, on constate aussi une aggravation du chômage et de la précarité de l'emploi dans d'autres. Cette situation pousse les populations à migrer à l'intérieur des pays et entre eux, ce qui intensifie les disparités spatiales et socioéconomiques. On estime qu'en 2025 près de la moitié des emplois nouveaux et de remplacement au sein de l'Union européenne seront très qualifiés, ce qui conduira à une importante mobilité forcée dans toute l'Europe²⁶.

22. *Disponibilité accrue de plateformes intégrées de données urbaines* : au cours des dernières années, les progrès en matière de données ont facilité la prise de décisions au niveau urbain. Les nouvelles formes de données sont essentielles pour l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, l'efficacité des investissements et la gestion urbaine²⁷. La façon dont les performances des villes sont mesurées a une incidence considérable sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et d'autres programmes mondiaux de développement. Elle a également des répercussions sur la manière dont les administrations à différents niveaux prennent des décisions, affectent les ressources limitées et gèrent leurs mécanismes de taxation. Par exemple, la plateforme de données urbaines Urban Data Platform, mise au point par la Commission européenne, fusionne les sources d'information traditionnelles, l'imagerie satellitaire à petite échelle, les données de recensement, les informations géographiques spontanées et les mégadonnées pour constituer des jeux de données multiformes et générer des indicateurs urbains spatiaux cohérents²⁸.

23. L'utilisation croissante des mégadonnées est à l'origine du phénomène des villes intelligentes ; celui-ci découle de l'utilisation novatrice des technologies de l'information et des communications pour améliorer la qualité de vie, l'efficacité du fonctionnement et des services urbains et la compétitivité dans les villes²⁹. Les villes intelligentes peuvent orienter la prise de décisions favorisant la prospérité, la durabilité, la résilience, la bonne gestion des situations d'urgence et

²¹ Lincoln Institute of Land Policy (2016), *The Atlas of Urban Expansion*, vol. 1, Disponible à l'adresse www.lincolnst.edu/sites/default/files/pubfiles/atlas-of-urban-expansion-2016-volume-1-full.pdf.

²² *Nouveau Programme pour les villes*, par. 52

²³ Une technologie de rupture est une technologie qui remplace une technologie établie et bouleverse l'industrie, ou un produit novateur qui crée une toute nouvelle industrie.

²⁴ Klaus Schwab, *La quatrième révolution industrielle* (Genève, Forum économique mondial, 2016)

²⁵ Erik Brynjolfsson et Andrew McAfee. *Le Deuxième âge de la machine : Travail et prospérité à l'heure de la révolution technologique* (Odile Jacob, 2015).

²⁶ Simone Buseti et al., *The Geography of New Employment Dynamics in Europe* (ESPON, 2017). Consultable sur la page : www.espon.eu/employment.

²⁷ ONU-Habitat, *Urbanization and Development: Emerging Futures. World Cities Report 2016* (Nairobi, 2016). Disponible à l'adresse <https://unhabitat.org/wp-content/uploads/2014/03/WCR-%20Full-Report-2016.pdf>.

²⁸ Le projet ENACT (ENhancing ACTivity and population mapping) est un projet de recherche appliquée actuellement mené par le Centre commun de recherche de la Commission européenne ; il vise à produire pour l'Europe des cartes de densité de population unifiées, continues, multitemporelles, haute résolution et validées, qui tiennent compte des principales variations quotidiennes et saisonnières de population. Voir <https://ec.europa.eu/jrc/en/publication/spatiotemporal-mapping-population-europe-enact-project-nutshell>.

²⁹ Union internationale des télécommunications, *Focus Group on Smart Sustainable Cities* [en ligne]. Consulté le 14 avril 2019 à l'adresse <https://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/ssc/Pages/default.aspx>

la fourniture de services de manière efficace et équitable. Le marché mondial des villes intelligentes devrait augmenter de 14 % par an, passant de 506,8 milliards de dollars en 2012 à 1 300 milliards de dollars en 2019³⁰. Pour concrétiser pleinement les possibilités offertes par l'innovation et la technologie aux fins de l'urbanisation durable, il est nécessaire de créer un environnement porteur avec les institutions appropriées afin de garantir l'inclusion et de combler le fossé numérique³¹.

24. *L'importance croissante des industries créatives* : les industries créatives sont à la croisée des arts, de la culture, des affaires et de la technologie³². Elles sont généralement urbaines, et sont susceptibles d'aider à adapter le nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable au contexte local. Ces industries contribuent à l'économie mondiale, régionale et urbaine locale : elles ont généré plus de 2 200 milliards de dollars, soit l'équivalent de 3 % du PIB mondial, et emploient 29,5 millions de personnes, soit 1 % de la population active de la planète³³. Bien qu'elles soient ouvertes aux personnes de tous âges et de toutes origines, elles contribuent de manière importante à l'emploi des jeunes et relient les secteurs formel et informel, les générations et les régions. Le rôle de l'économie créative est clairement associé à l'engagement porteur de changement du nouveau Programme pour les villes de garantir une prospérité durable et des perspectives pour tous en milieu urbain.

III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030

25. La mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes et la présentation de rapports à ce sujet exigent un large éventail d'approches, y compris la mobilisation de ressources financières, l'introduction d'innovations, le renforcement des activités de plaidoyer, de la sensibilisation et du développement des capacités, en plus d'une large gamme d'outils novateurs et de technologies de pointe et d'un meilleur accès à des données fiables et mises à disposition en temps voulu.

26. Comme le souligne le présent rapport, et comme le montrent l'analyse par ONU-Habitat des examens nationaux volontaires des objectifs de développement durable établis pour l'édition 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ainsi que les informations qualitatives et quantitatives et les diverses sources de données, certains États membres sont en train d'adopter des approches variées en vue de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et d'autres programmes mondiaux qui répondent à leurs problèmes régionaux et nationaux. Bien que les États membres soient conscients du caractère interdépendant du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes, peu d'entre eux prennent des mesures politiques à cet égard. Il reste encore beaucoup à faire pour ce qui est de l'engagement en faveur de la mise en œuvre des programmes aux niveaux national et infranational.

27. Depuis l'adoption du Nouveau Programme pour les villes, l'augmentation des populations urbaines, en particulier dans les régions en développement, a fait de la croissance urbaine, de l'urbanisation, de l'urbanisme et de la viabilité des notions de plus en plus récurrentes et importantes. De même, des termes tels que décroissance des villes, dégradation urbaine, vieillissement de la population urbaine et différentes formes d'exclusion sont de plus en plus présents dans le langage politique du monde développé.

28. Les changements climatiques, les transports, le logement et la gouvernance restent les défis les plus importants sur la voie de l'urbanisation durable pour les pays développés et les pays en développement. Certaines des interventions du monde développé abordent des problèmes spécifiques ou indiquent l'intention de le faire, comme les initiatives pour des villes plus vertes, ou concernant l'atténuation des effets des catastrophes, la qualité de l'air, les moyens de transport non motorisés, la préservation du patrimoine, la réhabilitation et le coût du logement, ainsi que l'étalement urbain.

³⁰ Transparency Market Research, *Global smart cities market - Industry analysis, size, share, growth, trends and forecast 2013–2019* (2014).

³¹ ONU-Habitat et Ericsson, *The Role of ICT In the Proposed Urban Sustainable Development Goal and the New Urban Agenda* (Nairobi, UN-Habitat, 2014). Disponible à l'adresse <https://unhabitat.org/the-role-of-ict-in-the-proposed-urban-sustainable-development-goal-and-the-new-urban-agenda/>.

³² Nations Unies. Creative economy report 2008. *The Challenge of Assessing the Creative Economy: Towards Informed Policy-making* (New York, 2008). Disponible à l'adresse https://unctad.org/en/docs/ditc20082cer_en.pdf.

³³ Voir <https://en.unesco.org/news/new-report-shows-cultural-and-creative-industries-account-295-million-jobs-worldwide>.

Dans les pays en développement, l'accent a été mis sur la pénurie de logements et les bidonvilles, l'insuffisance des infrastructures et des transports, les liens entre les zones urbaines et rurales et la préservation du patrimoine.

29. Quatre thèmes communs se dégagent des méthodes évoquées dans les examens nationaux volontaires pour résoudre ces problèmes portent, en l'occurrence :

a) *Redynamisation de la gouvernance et de la participation de la société civile* : mettre en place des institutions et des structures efficaces pour superviser la mise en œuvre des plans urbains nationaux ; renforcer la gouvernance urbaine et la collaboration des parties prenantes ; accroître la participation de la société civile ; et intégrer la planification urbaine dans le développement local ;

b) *Renforcement des mécanismes financiers* : mettre en place des cadres de financement qui attirent les investissements durables ; promouvoir la décentralisation fiscale, en particulier dans les pays en développement ; renforcer la collaboration entre les banques internationales de développement et le secteur privé en vue d'aligner les investissements urbains avec les principes du Nouveau Programme pour les villes ; et accroître le rôle productif des villes et des territoires urbains ;

c) *Développement des capacités* : renforcer les ressources humaines et la capacité des décideurs et des techniciens aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

d) *Technologie et informations* : accroître l'utilisation de la technologie pour générer des données ouvertes afin de suivre et de mieux gérer l'urbanisation.

30. Pour répondre aux préoccupations des États membres, ONU-Habitat travaille avec ses partenaires, en sa qualité de centre de liaison et d'organisme responsable, afin de soutenir la mise en œuvre de plusieurs initiatives aux niveaux mondial, régional, national et local.

A. Interventions à l'échelle mondiale

31. Le Nouveau Programme pour les villes constitue la base d'une approche à l'échelle du système des Nations Unies de la mise en œuvre de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des programmes mondiaux de développement. Le Comité de haut niveau sur les programmes, à sa trente-sixième session, a confié à ONU-Habitat la tâche de coordonner et de promouvoir l'action concertée du système des Nations Unies en faveur de l'urbanisation durable. À ce titre, ONU-Habitat a engagé des consultations avec d'autres entités des Nations Unies en vue de mettre au point une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies dans le domaine du développement urbain durable, afin que le Comité puisse l'examiner en avril 2019. La stratégie identifie des mesures prioritaires coordonnées pour la mise en œuvre accélérée des aspects urbains du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes aux niveaux mondial, régional, national et municipal. Quatre de ces mesures prioritaires sont prises en compte dans le cadre de mise en œuvre concertée des Nations Unies relatif à la production de connaissances, aux opérations conjointes, aux partenariats et au financement du développement.

32. ONU-Habitat, en étroite consultation avec les États membres, les autorités locales et les parties prenantes, a élaboré un cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes aux niveaux national, infranational et local³⁴. Le cadre porte sur les politiques urbaines nationales, les structures de gouvernance, la planification et la gestion de l'aménagement de l'espace urbain et les moyens de mise en œuvre, y compris le financement, l'innovation et le développement des capacités. Il constitue une structure de liaison qui aligne les différents éléments du nouveau Programme pour les villes avec les objectifs de développement durable.

33. Le Programme alimentaire mondial, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme des Nations Unies pour le développement ont fini de rédiger leurs documents relatifs aux stratégies et politiques d'urbanisation multisectorielles au début de 2019 ; d'autres entités des Nations Unies, notamment l'Organisation internationale pour les migrations, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des catastrophes, ONU-Habitat, l'Organisation météorologique mondiale, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ont élaboré des stratégies et des outils complets portant sur la résilience des villes et l'action climatique, les interventions en cas de crise urbaine et la sécurité urbaine. Ces documents stratégiques et ces outils constituent des ressources précieuses aussi bien pour la mise en œuvre que pour le suivi du Nouveau Programme pour les villes.

³⁴ Voir <http://nua.unhabitat.org/AFINUA19thApr.pdf>.

34. Le renforcement du principe d'inclusion et une plus grande intégration de tous les efforts de développement sont au cœur des ambitions du Nouveau Programme pour les villes. Le Pacte mondial pour des villes inclusives et accessibles a été lancé en 2018, soulignant l'importance de l'accessibilité pour tous, y compris les personnes handicapées, les jeunes et les personnes âgées. Les entités des Nations Unies ont également collaboré pour rédiger la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse et évaluer les priorités en matière d'égalité des sexes afin de mesurer les progrès réalisés concernant l'objectif de développement durable 11. Le programme commun établi par Plan International, Femmes et villes international et ONU-Habitat met les adolescentes au centre des efforts visant à transformer les villes en lieux d'inclusion et offrant des perspectives à tous. Un projet pilote mené dans cinq villes³⁵ met en évidence des effets positifs sur la sécurité des filles et leur accès aux espaces publics, leur participation effective à la gouvernance urbaine et leur mobilité dans la ville.
35. Parmi les programmes collaboratifs des entités des Nations Unies sur le Nouveau Programme pour les villes, on peut citer l'élaboration de la note d'orientation sur la terre et les conflits par le Département des affaires politiques, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Département des opérations de maintien de la paix et ONU-Habitat³⁶. Le but de cette note est d'orienter la démarche de l'ONU concernant la lutte contre les causes profondes des conflits dans les zones rurales et urbaines. En outre, à sa septième réunion avec les partenaires tenue en 2018, le Réseau mondial des instruments fonciers a adopté une nouvelle stratégie pour aborder la question des régimes fonciers et de la gouvernance dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes. ONU-Habitat met également en œuvre l'Initiative pour la prospérité des villes dans plus de 500 villes, en aidant les administrations nationales et locales à suivre l'évolution de la situation en milieu urbain et à adopter des politiques fondées sur des données factuelles.
36. Le Dialogue sur les villes durables, coorganisé en mai 2018 par le Comité consultatif des autorités locales auprès des Nations Unies et ses partenaires, a réuni des représentants de 25 gouvernements qui ont pour la première fois participé à un débat avec les ministres et les maires sur la mise en œuvre conjointe du Programme de développement durable à l'horizon 2030. De même, l'événement « Solutions urbaines Venise 2030 – Financer les objectifs de développement durable au niveau local » a réuni des représentants de 25 États membres afin d'examiner et de proposer des solutions novatrices pour financer ce programme au niveau local.
37. ONU-Habitat appuie et renforce les moyens de suivi de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux niveaux mondial, régional, national et local et de communication d'informations connexes grâce à la création de la plateforme du Nouveau Programme pour les villes. La plateforme permettra de recueillir des informations qualitatives et quantitatives fournies par les administrations nationales, infranationales et locales, ONU-Habitat et d'autres entités compétentes du système des Nations Unies ainsi que par d'autres parties prenantes afin de soutenir la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un prototype sera présenté à l'Assemblée d'ONU-Habitat et lancé officiellement en 2020.
38. ONU-Habitat a continué de travailler sur les systèmes de récompense avec la municipalité de Doubaï, entre autres partenaires, afin de collecter, gérer et partager plus de 5 000 meilleures pratiques urbaines par le biais du Prix international de Doubaï. En 2018, le mécanisme d'attribution a recensé plus de 500 meilleures pratiques mondiales dans 63 pays du monde entier, classées en sept catégories de prix qui correspondent aux différents éléments du nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable. Ces meilleures pratiques ont mis en évidence des projets, des initiatives et des solutions fondées sur des données factuelles qui peuvent être adaptés et reproduits à plus grande échelle par les pays pour faire progresser la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
39. ONU-Habitat est en train d'élaborer des lignes directrices à l'intention des États membres pour le suivi de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et d'autres objectifs convenus au niveau international et la communication d'informations à leur sujet. Alignées sur les domaines thématiques du Nouveau Programme pour les villes, ces lignes directrices fourniront des contributions utiles aux rapports quadriennaux du Secrétaire général sur la mise en œuvre du programme.
40. Afin de remédier aux problèmes de suivi et de communication d'informations, ONU-Habitat a collaboré avec l'Union européenne, la Division de statistique de l'ONU et plusieurs organismes

³⁵ Lima (Pérou), Le Caire (Égypte), Kampala (Ouganda), Delhi (Inde) et Hanoi (Viet Nam).

³⁶ ONU-Habitat, *Terre et conflit* (2012). Disponible à l'adresse <https://www.un.org/fr/land-natural-resources-conflict/pdf/publications/land-conflict.pdf>.

nationaux de statistique en vue de l'harmonisation des concepts urbains et de l'adoption d'une définition opérationnelle des villes et des zones urbaines aux fins du suivi du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable et de la communication d'informations à ce sujet. Ce processus a été étayé par la création d'outils et de formations adaptées dans plusieurs pays. La mise à jour de la base de données sur les indicateurs urbains mondiaux afin de tenir compte des données sur les nouvelles réalités urbaines est en cours. À cela s'ajoute un vaste ensemble de données issues de plus de 3 000 villes permettant de suivre les situations et tendances en milieu urbain.

41. ONU-Habitat et d'autres organismes responsables, en collaboration avec divers partenaires, ont organisé 12 réunions d'experts pour affiner les notions et les définitions urbaines ; ils ont aussi créé un outil spécialisé pour améliorer la ventilation et l'analyse des données spatiales. ONU-Habitat a également proposé à la Commission de statistique l'adoption d'un échantillon national et représentatif de villes pour aider les États membres à faire rapport sur cet échantillon de manière plus systématique et cohérente afin de produire des moyennes nationales. Les progrès réalisés dans ce domaine ont été présentés dans le Rapport de synthèse sur l'objectif de développement durable 11³⁷ établi à l'intention du Forum politique de haut niveau de 2018.

42. Des progrès importants ont été accomplis dans le développement des capacités nationales de collecte, d'analyse et d'utilisation des données urbaines aux fins du suivi de la mise en œuvre de ces programmes. De concert avec les commissions régionales, ONU-Habitat a dispensé une formation à plus de 50 pays sur le suivi des différents indicateurs de l'objectif de développement durable 11 et les principaux domaines thématiques du Nouveau Programme pour les villes, afin de permettre à ces pays de faire rapport sur le développement urbain durable, comme le montrent le rapport annuel du Secrétaire général sur les objectifs de développement durable et les examens nationaux volontaires 2016–2018. En décembre 2018, 52 instituts nationaux de statistique avaient fait rapport sur au moins l'un des huit objectifs de développement durable concernant les indicateurs liés aux villes et aux établissements humains.

43. ONU-Habitat a lancé l'élaboration de l'édition 2020 du Rapport mondial sur les villes, qui se penchera sur l'intérêt présenté par l'urbanisation durable. Les quatre principaux objectifs du rapport sont les suivants : déterminer le potentiel d'investissement des zones urbaines ; analyser le rôle des politiques, des autorités locales et d'autres parties prenantes dans la mobilisation de la valeur intrinsèque de l'urbanisation ; examiner la manière dont le Nouveau Programme pour les villes peut contribuer à la valeur urbaine d'un point de vue social, économique et environnemental ; et étudier les nouvelles tendances qui influenceront sur la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 en milieu urbain. Le rapport contribuera au dialogue mondial sur l'urbanisation durable et servira de ressource normative aux États membres, aux autorités locales et à la société civile.

44. Dans le cadre du Forum politique de haut niveau, ONU-Habitat a préparé le Rapport de synthèse sur l'objectif de développement durable 11 en étroite collaboration avec les commissions régionales des Nations Unies, les organismes des Nations Unies responsables de divers indicateurs et les principales parties prenantes. Ce rapport suit les progrès de la transition vers des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, soulignant les avancées en matière de méthodes de suivi et d'établissement de données de référence pour les cibles et les indicateurs. Il ressort du rapport que si des progrès importants ont été accomplis dans le développement des outils et méthodes de suivi de l'objectif de développement durable 11, des efforts supplémentaires doivent être faits pour harmoniser les processus et méthodes de collecte des données, adopter des définitions et des approches communes, coordonner les efforts et adapter les mesures au contexte local.

45. Dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du Nouveau Programme pour les villes, ONU-Habitat a élaboré le premier d'une série de cinq rapports quadriennaux du Secrétaire général, qui a été présenté à l'Assemblée générale en 2018. Préparé en étroite consultation avec les commissions régionales des Nations Unies et plus de 20 entités des Nations Unies et partenaires de recherche et de développement, ce rapport quadriennal a passé en revue les efforts de mise en œuvre concertée et indiqué quelles formations, données et plateformes de connaissances étaient nécessaires pour mettre en œuvre et suivre efficacement les programmes.

46. Les progrès accomplis par le système des Nations Unies dans l'harmonisation des interventions humanitaires entre les institutions, en coopération avec les États membres et les donateurs, commencent à susciter des changements positifs dans les pays touchés par les crises urbaines.

³⁷ ONU-Habitat, *SDG 11 Synthesis Report: Tracking Progress Towards Inclusive, Safe, Resilient and Sustainable Cities and Human Settlements* (2018). Disponible à l'adresse <https://unhabitat.org/sdg-11-synthesis-report/>.

Le Comité permanent interorganisations et les groupes thématiques chargés de l'action humanitaire ont renforcé le mécanisme de coordination afin de permettre une intervention plus efficace et plus cohérente en soutien aux États membres. Ce mécanisme est renforcé par l'Alliance mondiale contre les crises en milieu urbain, qui a élargi sa composition à plus de 70 organisations.

47. En 2018, grâce à l'approche « centrée sur le logement » et en arrêtant de se concentrer uniquement sur le nombre de logements construits pour adopter une approche plus intégrée du développement urbain, ONU-Habitat a contribué à des améliorations tant quantitatives que qualitatives dans le domaine du logement au niveau mondial. Il a collaboré avec 35 pays pour renforcer leurs politiques et leurs institutions et pour concevoir des solutions permettant d'améliorer l'offre de logements et de les rendre plus abordables.

48. ONU-Habitat et ses partenaires ont lancé le projet Urban Pathway, qui soutient les services de base à faibles émissions de carbone par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour les services urbains de base, afin de renforcer les capacités d'élaboration de projets bancables qui améliorent les services de base dans les villes, tout en aidant les pays à s'acquitter des engagements qu'ils ont pris au titre de l'Accord de Paris. Le projet met l'accent sur les personnes les plus pauvres et vise à améliorer les conditions de vie de plus de 500 millions de personnes.

49. L'intérêt pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques urbaines nationales a augmenté, du niveau mondial au niveau local. À la suite de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes, 10 États membres supplémentaires ont demandé à ONU-Habitat d'appuyer leur processus d'établissement de politiques urbaines en tant qu'outil de développement durable³⁸. En 2017, ONU-Habitat, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Alliance pour les villes ont lancé le Programme mondial pour des politiques urbaines nationales ; en 2018, le premier Rapport mondial sur l'état des politiques urbaines nationales a été publié, ainsi que cinq rapports régionaux.

B. Interventions à l'échelle régionale

50. ONU-Habitat travaille dans 70 pays à travers le monde, et les aide à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en proposant des règles et des directives, en mettant en commun les meilleures pratiques et en soutenant l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Au cours des trois dernières années, ONU-Habitat a fourni à plusieurs pays un appui technique à l'élaboration d'une politique urbaine nationale. L'association d'actions normatives et opérationnelles dans un certain nombre de pays et de villes a contribué au renforcement de l'action climatique et de la résilience des villes. L'effort concerté des bureaux régionaux, du siège et des partenaires a été essentiel pour les villes s'agissant de l'amélioration de la prévention des crises urbaines.

51. Les commissions économiques régionales des Nations Unies et ONU-Habitat sont convenus de la nécessité d'intensifier leur collaboration dans les régions en vue de renforcer l'appui aux parties prenantes aux fins de la mise en œuvre et du suivi du Nouveau Programme pour les villes, et d'améliorer les possibilités de financement du système des Nations Unies. ONU-Habitat et les commissions régionales sont en train de définir des objectifs de coopération facilitant les travaux de chaque entité du système des Nations Unies en milieu urbain.

52. L'Afrique est en train d'établir des liens entre le Nouveau Programme pour les villes, l'Agenda 2063 et l'objectif de développement durable 11. Depuis 2017, ONU-Habitat, par l'intermédiaire de son Bureau régional pour l'Afrique, collabore avec la Commission économique pour l'Afrique et le Comité technique spécialisé sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation ainsi qu'avec les ministres africains chargés du logement et du développement urbain afin de mettre au point un cadre régional harmonisé pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. L'Agenda urbain de l'Afrique, avec l'appui de contributions financières des Gouvernements nigérian et ghanéen, renforce les capacités des organismes locaux, nationaux, sous-régionaux et régionaux en Afrique afin d'appuyer les stratégies participatives à adopter pour mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes et réaliser l'objectif de développement durable 11.

53. Les autres initiatives sous-régionales visant à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes en Afrique sont : la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain ; le soutien à Africités, y compris le sommet Africités de Marrakech en 2018 ; et l'élaboration des descriptifs de programme de pays d'ONU-Habitat en tant qu'outils de mise en œuvre des programmes nationaux de développement axés sur l'amélioration des conditions de vie et du

³⁸ En janvier 2019, 41 pays au total bénéficiaient d'un appui technique en matière de politique urbaine nationale.

développement urbain. Depuis 2018, une nouvelle génération de descriptifs de programme de pays d'ONU-Habitat a été préparée en Éthiopie, au Kenya, au Mozambique, au Nigéria, en Ouganda, au Soudan du Sud et en Zambie.

54. En Amérique latine, ONU-Habitat et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont aidé les États membres à assurer la mise en œuvre et le suivi du Nouveau Programme pour les villes grâce à la mise en place d'une plateforme régionale et de plans d'action régionaux et sous-régionaux³⁹. Parmi les initiatives visant à consolider le processus de mise en œuvre, on peut citer : l'Écosystème de fonds pour le développement urbain durable en Amérique latine et dans les Caraïbes (dirigé par Mercociudades) ; World Enabled ; et l'Alliance mondiale sur les technologies et les environnements accessibles, afin de faciliter l'accès de tous à la plateforme.

55. Au nombre des autres initiatives sous-régionales menées en Amérique latine et dans les Caraïbes, on peut citer la révision des cadres juridiques urbains nationaux (Mexique et Équateur), le renforcement du cadre de planification urbaine et territoriale (Costa Rica et Cuba) et l'adaptation des cadres d'investissement (Costa Rica, El Salvador et République dominicaine) avec l'aide de la Banque centraméricaine d'intégration économique. Certaines villes, comme Bucaramanga (Colombie), San José (Costa Rica), Saint-Domingue (République dominicaine), Cuenca (Équateur), San Salvador (El Salvador) et Mérida, Querétaro, Reynosa et Zapopan (Mexique), ont fait des progrès dans l'élaboration de programmes explicites pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

56. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et ONU-Habitat fournissent un appui au renforcement des capacités dans le domaine des outils novateurs de contrôle public du suivi du Nouveau Programme pour les villes et de l'objectif de développement durable 11 et de la communication d'informations à ce sujet. Cela a conduit à la création d'une application de téléphonie mobile qui mesure la perception par le public des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable 11. Près de 9 000 citoyens de 804 villes du Brésil ont adopté cette application pour les consultations publiques à l'échelle de la ville.

57. Dans la région Asie-Pacifique, ONU-Habitat préside une équipe spéciale régionale sur l'urbanisation durable, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, rassemblant ainsi les centres de liaison urbains de plus de 20 entités des Nations Unies. En 2018, l'équipe spéciale a coordonné des contributions interorganisations concernant l'examen de l'objectif de développement durable 11 et a lancé une initiative pilote visant à préparer des propositions de valeur stratégique du développement urbain durable pour le système des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies au Cambodge et au Népal. Un programme mené en commun avec la CESAP concernant l'adaptation des objectifs de développement durable au contexte local aux fins de la gestion durable des ressources urbaines est actuellement mis en œuvre dans cinq villes de la région Asie-Pacifique.

58. Une série de forums multipartites régionaux a été organisée grâce à l'appui de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement. Lors du forum des partenaires de 2017, les délibérations sur les stratégies et les priorités propres à assurer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans la région Asie-Pacifique ont fait ressortir les mesures prioritaires et conduit à l'élaboration par ONU-Habitat d'un document d'orientation sur les innovations en matière de finances municipales, en collaboration avec la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale et la section Asie-Pacifique de Cités et gouvernements locaux unis. En partenariat avec la CESAP, ONU-Habitat a organisé en 2018 un atelier régional sur les indicateurs liés aux établissements humains, qui a reçu la participation de 19 pays de la région Asie-Pacifique, d'organismes nationaux de statistique et d'autres parties prenantes, en mettant l'accent sur la mise au point d'outils statistiques, ainsi que la collecte de données et la surveillance.

59. ONU-Habitat et la CESAP, en collaboration avec la Banque asiatique de développement, le Centre for Liveable Cities, la Commission européenne, la Fondation Rockefeller et le Programme des Nations Unies pour le développement, sont en train de préparer la troisième édition du Rapport sur l'avenir des villes d'Asie et du Pacifique. L'objet de ce rapport, qui sera lancé en 2019, est d'appuyer la réflexion et la prise de décisions inclusives, durables et à long terme par les autorités nationales et locales en fournissant un cadre conceptuel pour apporter des solutions au problème de l'adaptation au contexte local des programmes mondiaux dans les villes de la région Asie-Pacifique.

³⁹ Tels que le Plan d'action régional pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en Amérique latine et dans les Caraïbes 2016–2036.

60. Parmi les autres efforts sous-régionaux dans la région Asie-Pacifique, on peut citer l'assistance technique apportée à plusieurs pays en matière de structures de gouvernance multipartite en collaboration avec la Banque asiatique de développement ; la création de la Plateforme d'aménagement du territoire en partenariat avec le Ministère japonais des terres, des infrastructures, des transports et du tourisme, pour soutenir les institutions chargées de la planification nationale, territoriale, régionale et urbaine ; le lancement d'une initiative de gestion écologiquement rationnelle des déchets avec l'appui du Japon ; et la mise en œuvre du Programme sur les espaces publics urbains axés sur la population en Chine.

61. Les activités de renforcement de la résilience et de lutte contre les changements climatiques dans les petits États insulaires ont été une priorité dans la région ; il s'agit notamment des projets actuellement menés aux Fidji et dans les Îles Salomon et du programme participatif d'amélioration des taudis à Kiribati, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à Vanuatu. Les préparatifs du Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation sont en cours ; cette conférence vise à assurer l'ancrage institutionnel du nouveau Programme pour les villes dans la région et doit avoir lieu au milieu de l'année 2019.

62. En Afghanistan, le programme City for All, soutenu par l'Union européenne et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), vise à donner des droits d'occupation à plus d'un million de ménages pour appuyer les efforts d'édification de l'État et de consolidation de la paix. Le programme crée des conditions propices à l'amélioration des relations entre l'État et la société, stimule l'économie, favorise l'investissement, étaye la légitimité de l'État et renforce les institutions municipales. C'est le plus grand projet mondial de foncier social portant sur les implantations sauvages, avec plus de 500 000 bâtiments inspectés dans 12 villes.

63. Dans le cadre des efforts déployés pour adapter les programmes mondiaux au contexte local et, en particulier, mettre au point diverses politiques urbaines nationales, un appui au processus d'élaboration ou d'examen est fourni à 10 pays, et une aide en matière de politique urbaine nationale et de lutte contre les changements climatiques à 6 autres (Bangladesh, Îles Salomon, Myanmar, Philippines, Sri Lanka et Viet Nam), en partenariat avec la CESAP. L'examen par ONU-Habitat des politiques urbaines nationales dans la région de l'Asie et du Pacifique montre que moins de la moitié de ces politiques mettent en lumière le caractère transversal des changements climatiques.

64. Parmi les autres plans régionaux, on peut citer la Stratégie arabe pour le logement et le développement urbain durable à l'horizon 2030, et la préparation du Rapport sur l'état des villes arabes 2020.

C. Interventions à l'échelle locale

65. ONU-Habitat fournit un appui technique à la création de capacités locales, par le biais de formations adaptées, de pratiques de planification, du partage des meilleures pratiques et de l'élaboration d'outils et de directives, afin de rendre les villes plus viables sur le plan financier, plus sûres et plus intégrées du point de vue social, en vue d'une meilleure qualité de vie.

66. Au niveau local, ONU-Habitat aide les autorités municipales et les partenaires du développement local à mettre en place des stratégies en vue d'adapter au niveau local le suivi des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes, notamment en alignant les plans, en mettant en place des partenariats de suivi inclusifs et en déployant des outils afin de mieux articuler les données et les politiques. Par exemple, ONU-Habitat et la Commission économique pour l'Afrique ont renforcé les capacités municipales et nationales de surveillance urbaine au Botswana et en Tunisie, permettant aux deux pays de servir de centres d'apprentissage à de nombreux autres pays dans toute l'Afrique et au-delà, en plus de renforcer leurs propres systèmes internes d'établissement de rapports de suivi des indicateurs spatiaux urbains des objectifs de développement durable et de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

67. En 2018, la ville de New York a publié le tout premier examen local volontaire de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau municipal⁴⁰. New York a aligné OneNYC, son cadre de planification locale⁴¹, avec les objectifs de développement durable, en tirant parti des synergies entre les quatre principes que sont la croissance, l'équité, la viabilité et la résilience. Cet examen local volontaire fait rapport sur les progrès réalisés en matière de logements abordables,

⁴⁰ Mayor's Office for International Affairs, « Voluntary local review: New York City's implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development » (2018). Disponible à l'adresse www1.nyc.gov/assets/international/downloads/pdf/NYC_VLR_2018_FINAL.pdf.

⁴¹ Ville de New York, « One New York: the plan for a strong and just city ». Disponible à l'adresse www.nyc.gov/html/onenyc/downloads/pdf/publications/OneNYC.pdf.

d'accès à un système de transport multimodal sûr, de planification participative, de préservation du patrimoine, de résilience et d'inclusion sociale.

68. Pour ce qui est du logement abordable, le Department of Housing Preservation and Development (service de conservation et de développement du logement) et la Housing Development Corporation (société de développement du logement) de la ville de New York ont financé 24 293 appartements et maisons en 2017, le niveau le plus élevé depuis 1989. Plus de 87 500 logements abordables ont été créés ou conservés par ces deux entités depuis 2014. La ville a dépassé les objectifs de logement abordable pour les trois premières années du plan pour le logement, en finançant et en conservant 15 000 unités de plus que ce qui était prévu. Près de la moitié des logements abordables financés en 2017, soit 12 000 unités, ont été créés ou conservés pour les ménages aux revenus les plus faibles – gagnant moins de 33 400 dollars pour une personne seule ou moins de 42 950 dollars pour une famille de trois personnes.

69. Pour lutter contre les encombrements et remédier au vieillissement des systèmes de transport de la ville, OneNYC a lancé des initiatives visant à améliorer la sécurité routière et à élargir les choix de modes de déplacement. La ville a injecté 2,5 milliards de dollars dans le programme d'investissement de la Metropolitan Transportation Authority et s'est engagée à verser 418 millions de dollars supplémentaires pour le métro et les autobus. La ville a lancé son service de transport en ferry en 2017 ; NYC Ferry propose un nouveau mode de déplacement facilement accessible aux collectivités habituellement mal desservies et aux quartiers où le nombre d'emplois et de logements augmente rapidement. Au cours de sa première année de fonctionnement, le service a transporté près de 3 millions de personnes, et continue d'améliorer l'accès à la mobilité du demi-million d'habitants résidant dans un rayon d'environ 1 km autour des débarcadères. Les résidents de la ville de New York représentent 87 % des passagers, dont plus des deux tiers utilisent les ferries pour se rendre au travail ou à l'école en période de pointe.

70. Au niveau des pays, des programmes de développement des capacités, tels que des formations à l'intention des fonctionnaires, des échanges entre villes, l'enseignement à distance et la formation en cours d'emploi, ont été adoptés au Brésil, en Éthiopie et en Indonésie comme moyens d'appuyer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. L'Institut international de formation urbaine de la République de Corée organise des formations sur mesure à l'utilisation des indicateurs des programmes mondiaux pour les fonctionnaires et les décideurs locaux et nationaux. Le Lincoln Institute of Land Policy des États-Unis d'Amérique organise le Programme pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le plus grand programme régional en présentiel et en ligne de renforcement des capacités sur les questions foncières. La Cities Development Initiative for Asia (initiative pour le développement des villes en Asie), mise en œuvre par la Banque asiatique de développement et l'Agence allemande de coopération internationale grâce au financement des Gouvernements autrichien, suédois et suisse et de la municipalité de Shanghai, vise à appuyer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans plus de 90 municipalités.

71. Des institutions de savoir soutiennent le renforcement des capacités et la sensibilisation concernant la mise en œuvre au niveau local du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Parmi les exemples d'initiatives locales, on peut citer les programmes de formation pratique de l'Université de Twente (Pays-Bas), les jeux de rôle et de simulation sur le thème des négociations sur le climat de l'université Bond (Australie), les conférences spécialisées organisées par l'université Piloto de Colombie, les expositions de l'université de technologie de Delft (Pays-Bas) et le concours de projets novateurs sur l'adaptation au niveau local des objectifs de développement durable lancé par l'université de Pennsylvanie (USA).

72. Le Rapport sur l'état des villes du Sri Lanka, publié en 2018, et l'examen national volontaire actuellement mené avec l'appui des municipalités srilankaises ont suscité le lancement de plusieurs initiatives de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau local. Ces initiatives visent à relever les défis liés aux transports et à améliorer la mobilité et la connectivité dans l'ensemble du pays, en étendant les services de transports aux composantes mal desservies de la société. Par exemple, le temps de trajet entre Galle et la capitale, Colombo, est passé de quatre à deux heures⁴².

73. Les Émirats arabes unis ont joué un rôle actif dans l'introduction et l'expérimentation de technologies de pointe pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres programmes mondiaux. Le service

⁴² Gouvernement de la République socialiste démocratique de Sri Lanka, *The State of Sri Lankan Cities 2018* (Colombo, UN-Habitat). Disponible à l'adresse http://unhabitat.lk/wp-content/uploads/2018/12/SoSLC_Report_Final_Low-r.pdf.

des eaux et de l'électricité de Doubaï a installé plus de 100 stations de recharge pour véhicules électriques dans toute la ville, tandis que le service des routes et transports travaille sur le déploiement de véhicules autonomes, de trains à très grande vitesse et hyperloop et de taxis aériens. Depuis la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, le taux d'utilisation des transports publics à Doubaï a dépassé 15 %, contre moins de 6 % en 2006.

74. Les espaces verts sont gravement menacés dans la région de l'Afrique ; en particulier, de nombreux pays africains ont signalé dans leurs examens nationaux volontaires une réduction et une détérioration des espaces verts, des réserves et des jardins publics. Par exemple, dans plusieurs villes d'Afrique du Sud, moins de 10 % de la superficie totale du territoire est occupée par des espaces verts⁴³. La Guinée, le Sénégal et le Togo ont déployé des efforts au niveau local pour soutenir le développement d'espaces verts, y compris la planification régionale et urbaine intégrée des grandes villes et des villes secondaires.

75. En Australie, Plan International Australia a collaboré avec CrowdSpot et l'université Monash pour remodeler les espaces publics à l'aide des technologies de l'information et de la communication. À partir de 2018, les filles et les femmes ont été invitées à partager leurs expériences concernant divers endroits qu'elles pouvaient indiquer sur une carte interactive sur le site Web « Free to Be ». Les réponses ont été communiquées aux autorités, par exemple la ville de Melbourne, la société de transport Metro Trains Melbourne et la police de Victoria pour contribuer à éclairer la planification urbaine locale. Le projet a été étendu à d'autres villes en Australie et ailleurs dans le monde, dont Kampala, Lima, Madrid et New Delhi.

76. Avec le soutien de ses partenaires, dont la Banque mondiale, ONU-Habitat aide les États membres à respecter au niveau local les engagements en matière de réduction des risques de catastrophe et d'atténuation de leurs effets pris au titre du Nouveau Programme pour les villes et d'autres programmes. Par exemple, la municipalité de Beyrouth a mis en place un projet visant à améliorer les infrastructures de Beyrouth et à rendre les communautés plus résilientes aux séismes et autres catastrophes naturelles. Le Conseil des ministres libanais a adopté une approche similaire, en renforçant la gestion des risques de catastrophe et en aidant les administrations locales à réduire la vulnérabilité grâce à des activités de renforcement des capacités locales.

IV. Voie à suivre et recommandations

77. Au cours des neuf derniers mois, durant l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et d'autres programmes mondiaux, des possibilités se sont fait jour pour exploiter pleinement le potentiel du développement urbain durable. En conséquence, les recommandations découlant de ce rapport sont les suivantes :

a) Pour surmonter les difficultés liées à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les gouvernements à tous les niveaux sont encouragés à : redynamiser les mécanismes de mise en œuvre effective par le renforcement de la structure et des institutions de gouvernance urbaine ; élaborer des stratégies de planification et de gestion du développement spatial urbain ; élaborer des cadres de financement appropriés étayés par un environnement porteur à tous les niveaux ; et mettre en place des plateformes d'indicateurs innovantes, technologiques et conviviales pour faciliter le transfert et l'échange de connaissances entre les acteurs concernés ;

b) Afin de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de faire rapport à ce sujet, il est nécessaire de renforcer les mécanismes mondiaux de production de données sur les villes en allouant des ressources supplémentaires à la collecte, au traitement et à la diffusion des indicateurs urbains. Ces fonds peuvent être directement affectés à certains des problèmes mis en évidence dans le rapport, tels que l'élargissement de l'échantillon mondial de villes, l'amélioration des méthodes, le développement des capacités des systèmes statistiques nationaux et le soutien à la mise en place

⁴³ M. Matthew McConnachie, C.M. Shackleton et G.K. McGregor, « The extent of public green space and alien plant species in 10 small towns of the Sub-Tropical Thicket Biome, South Africa », *Urban Forestry and Urban Greening*, vol. 7, n° 1, pp. 1–13 ; Collins Adjei Mensah et Ayanda Roji, « Urban Green Spaces in Africa », *Landscape Ecology*, vol. 61, n° 10, pp. 30–33. Disponible à l'adresse https://www.researchgate.net/publication/267394766_Urban_green_spaces_in_Africa ; L. Oduwaye, 2013, « Globalization and Urban Land Use Planning: The Case of Lagos, Nigeria ». Document présenté lors du colloque Real Corp – 18th International Conference on Urban Planning, Regional Development and Information Society. Rome, Italie, 20–23 mai 2013. Disponible à l'adresse https://programm.corp.at/cdrom2013/papers2013/CORP2013_255.pdf.

d'institutions et d'équipes de coordination nationales et infranationales pour appuyer la collecte de données localisées ;

c) Les villes sont encouragées à renforcer les capacités qui leur permettront d'entreprendre des examens volontaires périodiques de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, afin de faciliter l'adaptation au niveau local et la mise en contexte de ces deux programmes et d'autres initiatives relatives à l'urbanisation durable ;

d) Le système des Nations Unies est encouragé à intensifier les activités de renforcement des capacités en travaillant en étroite collaboration avec les institutions de savoir nationales et internationales afin d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes à grande échelle de renforcement des capacités qui permettent aux administrations nationales et infranationales de planifier et de concevoir la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, puis de mettre en œuvre et de suivre ces programmes et de faire rapport à ce sujet ;

e) La situation appelle une large mobilisation des parties prenantes et des approches multisectorielles, multirisques et concrètes qui prennent en considération les complexités des systèmes urbains pour accroître la résilience des villes. La réduction des risques et des vulnérabilités passe par le renforcement des capacités d'atténuation, la gestion durable des ressources et des risques et le l'amélioration de la résilience des communautés, des organisations non gouvernementales, des gouvernements et des organisations fournissant un appui extérieur ;

f) Le système des Nations Unies est encouragé à mettre en œuvre une démarche concertée concernant l'élaboration de cadres régionaux d'urbanisation durable, d'activités intégrées au niveau national et d'orientations relatives aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement aux fins du financement du développement urbain, du partage des connaissances et de l'amélioration de la collecte des données et de la communication d'informations ;

g) Les États membres, les autorités locales et les principales parties prenantes devraient entériner la plateforme du Nouveau Programme pour les villes comme principale plateforme des Nations Unies pour ce qui est d'harmoniser et de rationaliser les autres plateformes, bases de données et réseaux, de systématiser la prise de décisions novatrice fondée sur des données factuelles et de faciliter le suivi de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 par les États Membres de l'ONU et les principaux partenaires, ainsi que la communication d'informations à ce sujet.